

un recueil de diverses pièces sur le même sujet, que l'Auteur a faites en divers tems, & à différentes occasions, & qui tendent toutes à la même fin, de détruire l'erreur populaire qu'il combat; étant réunies, elles auront plus de force pour produire cet effet. On les range sous autant de Chapitres différens. La première en ordre, comme la principale pièce, quoique composée la dernière, est l'exposition de la première Ordonnance du Duc Charles III. sur l'Usure & les Prêts à intérêts, qui est le fondement de toutes les autres. Cette exposition en est comme l'apologie, en faisant voir qu'elle s'accorde avec la Doctrine de l'Eglise sur l'Usure, & qu'elle tend à la bannir entièrement de ses Etats.

La seconde est l'examen ou la réfutation de l'Ouvrage d'un savant Théologien du Pays, en faveur de la pratique ordinaire & de l'opinion dominante sur les Prêts par Obligation portant rentes, où l'on répond à tous ses argumens, comme à autant d'objections contre la précédente. La troisième est un précis de la Doctrine qu'il faut tenir sur les intérêts des Prêts tant au for extérieur, qu'au for de la Conscience, en conséquence des Ordonnances des Princes. Ce qui sert beaucoup à confirmer dans le sentiment qu'on a établi dans le premier Chapitre.

La quatrième est une Instruction sommaire sur les devoirs & obligations des personnes publiques, & sur les pechés qu'elles peuvent commettre dans la stipulation, la poursuite & l'exaction des intérêts des sommes prêtées par Obligations.

La cinquième est la résolution de plusieurs